POIDS

ET

MONNAIES DE TOMIS

PAR

M. C. SOUTZO

GOUVERNEUR DE LA BANQUE NATIONALE DE ROUMANIE

Extrait des *Mémoires du Congrès international de Numismatique de 1900*, pp. 115-148.

PARIS

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

(A LA SORBONNE)

—

1900

POIDS

ET

MONNAIES DE TOMIS

PAR

M. C. SOUTZO

GOUVERNEUR DE LA BANQUE NATIONALE DE ROUMANIE

Extrait des *Mémoires du Congrès international de Numismatique de 1900*, pp. 115-148.

PARIS

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

(A LA SORBONNE)

—

1900

POIDS ET MONNAIES
DE TOMIS

Pl. IV et V.

La ville moderne de Constantza occupe la place de l'antique Tomis ; les nombreuses inscriptions, portant le nom de la cité et retrouvées dans son enceinte, ne laissent aucun doute à ce sujet. Nous y avons recueilli nous-même en moins de quatre ans plus de quatre cents médailles de Tomis, et ce fait à lui seul suffirait pour fixer en ce point le site de la ville. Nous y avons acquis aussi trois poids autonomes appartenant à la même cité. La présente étude nous a été suggérée par le classement de ces matériaux ; nous aurions attendu pour la faire plus complète, la publication du deuxième volume de M. Pick sur les monnaies de la Mésie, si nous avions pu espérer trouver dans son livre la pesée des monnaies autonomes de Tomis. Malheureusement cet intéressant et savant ouvrage présente sur ce point une regrettable lacune, car l'auteur n'y donne que très rarement le poids des monnaies de bronze. Les planches relatives à Tomis qui sont attachées au premier volume nous donnent ainsi au point de vue des espèces monétaires presque tous les renseignements contenus dans le livre, et nous avons dû nous en contenter.

Nous diviserons notre travail en cinq parties.

Nous étudierons dans la première les poids de Tomis; dans la seconde, les monnaies autonomes de Tomis les plus anciennes ou de la première époque ; dans la troisième, les monnaies autonomes de Tomis de la seconde époque, et les monnaies antérieures à l'empire ; dans la quatrième, les monnaies impériales antérieures au système des pièces marquées ; dans la cinquième, enfin, les monnaies impériales appartenant au système des pièces marquées, qui sont de beaucoup les plus nombreuses.

I

POIDS DE TOMIS

Nous connaissons cinq poids autonomes de Tomis. En voici la description dans l'ordre de leur découverte :

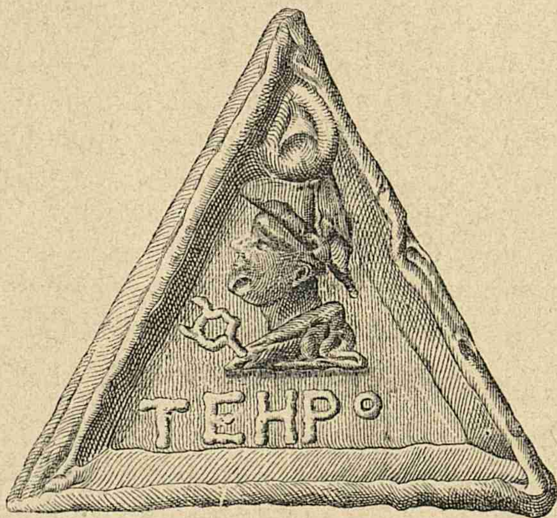


Fig. 1.

1. Poids triangulaire en plomb, représentant le buste

d'Hermès, à gauche, coiffé du pétase avec le caducée obliquement placé sur la poitrine. Légende : ΤΕΗΡΟ (*Fig.* 1)[1].

Il pèse 161 grammes. Ce poids a été trouvé à Constantza, et appartient au Musée de Bucarest; il représente un *quart de mine.* Le nom de magistrat qu'il porte se retrouve sur une monnaie autonome de la ville (*Pl. IV*, *1*)[2] écrit de la même manière; il est donc tout à fait certain que ce monument appartient à Tomis, et se rapporte à une *mine autonome* de la ville pesant environ 644 grammes.

2. Poids triangulaire en plomb trouvé à Tomis, et représentant le même buste d'Hermès, avec le caducée placé de la même manière. Légende : ΤΡΙΤΗ (*Fig. 2*)[3].

Il pèse 212 gr. 20, et représente sans conteste le tiers d'une mine autonome de Tomis, pesant environ 636 gr. 60, qui est évidemment la même que la précédente.

Ces deux poids, qui sont les mieux conservés de tous, nous donnent ainsi pour la valeur de la *mine autonome* de Tomis un poids d'environ 640 grammes qui paraît être le *poids normal* de cette unité.

3. Poids triangulaire en plomb, représentant la tête d'un Dioscure (?) à gauche, coiffée du pileus. Légende : ΤΟ en haut, et Η Μ à gauche et à droite en bas (*Fig. 3*)[4].

Il représente une demi-mine, et pèse 191 grammes environ; mais le trou qu'il porte à la partie supérieure lui a fait

1. Nous avons publié ce monument dans notre première étude sur les poids antiques (*Étalons pondéraux primitifs et lingots monétaires*, *Rev. roum. d'Arch.*, 1884), et nous l'avons reproduit en 1896 dans notre travail sur les poids de Tomis (*Revue belge de Num.*, 1896, p. 389, pl. X, 1).

2. Cette monnaie a déjà été publiée dans la *Rev. belge de Num.*, 1896, p. 391, pl. X, 2.

3. Ce poids appartient au Musée de Bucarest. Il a été publié pour la première fois par M. Bormann dans les *Arch. epigr. Mittheil. aus Œsterreich-Ungarn*, 1891. Nous l'avons reproduit, *Rev. belge de Num.*, 1896, pl. X, 3.

4. Nous avons publié ce poids dans la *Rev. belge de Num.*, 1896.



Fig. 2.

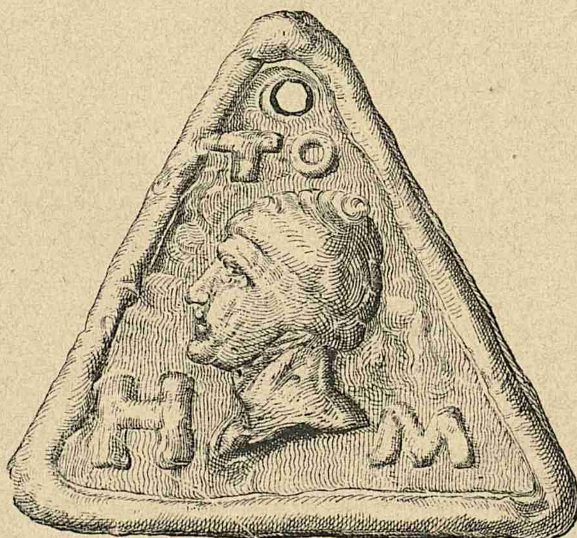


Fig. 3.

perdre plus de deux grammes de son poids, et l'unité à laquelle il se rapporte était probablement supérieure à 600 grammes. D'autre part, il a été trouvé à Tomis, et porte le nom de la ville ; on doit donc, à notre avis, le considérer comme se rapportant à la même unité que les précédents.

4. Poids triangulaire en plomb représentant la tête d'Hermès, de face, coiffée du pétase ; à droite, la lettre O de TO est bien visible ; dessous, on lit : ΤΕΤΑΡΤΗ[1] (*Fig. 4*).



Fig. 4.

Il pèse 143 grammes, et représente un quart de mine. Ce poids, usé et fatigué, appartient probablement aussi à la mine autonome de Tomis dont nous avons plus haut fixé la valeur.

5. Poids triangulaire en plomb, d'une fabrique plus grossière que les précédents. Il représente un buste viril, à gauche, qui paraît être celui d'Hermès ; il semble coiffé du pétase, mais un coup de pioche a écrasé le métal en ce

1. Ce poids, trouvé à Constantza, fait partie de notre collection.

point, et il est difficile d'établir la certitude. Au-dessus de la tête, on lit : M (?)[1].

Il pèse 625 grammes, et représente *une mine* de Tomis entière, de la même espèce que les autres, et dont nous posséderions ainsi :

La mine entière	(N° 5)	625	marque	M.
La demie	(N° 3)	291	—	H· M.
Le tiers	(N° 2)	212	—	TPITH.
Le quart	(N° 1)	161	—	TE HPO.
—	(N° 4)	143	—	TETAPTH.

II

MONNAIES AUTONOMES DE TOMIS DE LA PREMIÈRE ÉPOQUE

Les plus anciennes monnaies de Tomis dateraient, au dire de M. Pick[2], du IIe siècle seulement avant J.-C.; elles nous paraissent, en général, moins récentes et du même âge que celles de la ville voisine de Callatia. En effet, nous ne connaissons qu'une seule monnaie d'argent appartenant à Tomis, mais elle ne peut être très postérieure aux pièces d'argent de Callatia, et à cette monnaie d'argent se rattachent des monnaies de bronze qui ne sont pas parmi les plus anciennes de la ville. Les grosses pièces de bronze de Tomis, du module 6 à 6 $^1/_2$, qui portent au droit la tête laurée de Jupiter, à droite, et, au revers, un aigle dans une couronne de chêne (*Pl. IV, 1*), paraissent être les plus anciennes

1. Il a été trouvé à Constantza, et fait partie de notre collection. On aurait, dit-on, trouvé en même temps une monnaie de l'empereur Géta, que nous avons acquise ; ce fait indiquerait l'emploi persistant à Tomis de l'unité pondérale autonome à la fin du IIIe siècle.

2. *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands*, 1898.

monnaies de la cité ; elles portent en haut le nom de la ville TOMI, et en bas un nom de magistrat.

Ces monnaies pèsent, en général, de 9 à 12 grammes ; mais il en est de plus lourdes, qui dépassent 13 grammes.

Voici le poids des pièces de ce genre que nous possédons, avec l'indication des noms de magistrats inscrits, et des contremarques qui s'y trouvent appliquées :

AICXPI	13 gr. 20.	
—	11 gr. 70.	
—	9 gr. 90.	
HPO	11 gr. 35.	
MHN	9 gr. 50.	— Tête d'Arès en contremarque.
ΚΑΛΛΩ	8 gr. 15.	
ΛΕ	9 gr. 60.	
HPA	7 gr. 25	(Usée).
ΦΗΔ	7 gr. 70	(Usée).
Effacée	7 gr. 70.	— Tête d'Hélios — Tête d'Hermès — Tête d'Arès en contremarque.

Si l'on rapproche le poids de ces monnaies de celui de l'étalon pondéral de la ville, qui était, nous l'avons établi plus haut, d'environ 640 grammes, on devra reconnaître dans ces pièces de bronze des *cinquantièmes* ou double-centièmes de la mine de Tomis.

Le poids normal de ces monnaies est donc d'environ 12 gr. 80, et il s'accorde très bien avec leurs poids effectifs.

Nous laisserons un instant de côté les pièces de bronze de module plus petit qui, par leurs types et leurs poids, paraissent être des fractions de celles décrites ci-dessus, pour nous occuper de monnaies du même module (6 à 6 $^1/_2$) et à peu près de même poids d'apparence moins anciennes.

Elles portent, au droit, les têtes accolées des Dioscures, à droite (*Pl. IV*, *2*), et, au revers, les chevaux en liberté de

ces divinités, et la légende TOMI, avec un nom de magistrat, dont le plus répandu est ΠΟCΕΙ (δώνιος), que nous retrouverons bientôt sur une monnaie d'argent et sur des monnaies de bronze de plus petit module. Ces monnaies pèsent, en général, de 9 à 10 grammes, et sont évidemment de même espèce que les précédentes. D'autre part, parmi les monnaies de Tomis du module 5, on rencontre des pièces qui présentent au revers le type des protomes de chevaux et qui pèsent de 6 à 7 grammes (*Pl. IV, 3*). Ainsi les grosses pièces portent au revers les chevaux tout entiers, tandis que les pièces plus petites, et pesant environ moitié moins, ne nous offrent que les protomes de ces animaux. On en peut conclure, il nous semble, que les monnaies du grand module sont des pièces entières ou unitaires, et celles de 6 à 7 grammes, des demis.

En rapprochant ce résultat de ce que nous avons dit plus haut au sujet du poids normal des grosses pièces, on en déduit que l'*unité* monétaire *de bronze* de la ville *de Tomis* était à l'origine une monnaie de bronze, qui pesait normalement 12 gr. 80.

Le nom de cette monnaie ne nous est pas directement connu, mais une inscription trouvée à Tomis, et indiquée par M. Pick [1], fait mention du chalque, et cette dénomination pourrait très bien s'appliquer à nos grosses pièces. Quoi qu'il en soit, pour la facilité du langage, et sans considérer le nom comme définitif, nous désignerons dorénavant sous le nom de *chalque*, *l'unité monétaire de Tomis*.

Nous possédons quatre chalques de Tomis au type des têtes accolées des Dioscures. Voici leurs poids, avec l'indication des noms de magistrats, ainsi que celles des contremarques qu'elles présentent :

1. *Die antiken Münzen*, p. 90, note 1.

ΠOCEI 9 gr. 18.
— 8 gr. 60. — Tête d'Hermès, en contremarque.
Effacé 9 gr. 55. — Tête d'Hermès — Tête de Déméter — Tête d'Arès.
Effacé 8 gr. 40. — Tête d'Hermès — Tête de Déméter?

Avant de nous occuper des monnaies de bronze d'un module plus petit, et représentant des fractions du chalque, nous devons étudier la monnaie d'argent de la ville, contemporaine des chalques, aux têtes accolées des Dioscures, décrits plus haut.

Cette monnaie d'argent [1] (*Pl. IV*, *4*) porte au droit la tête laurée d'Apollon, à droite, et au revers le trépied avec la légende **TOMI ΠOCEI**. Quoique le métal de la pièce soit assez fortement oxydé, elle pèse encore 3 gr. 05, et paraît représenter [2] une demi-drachme (demi-centième) de la mine pondérale de Tomis.

Son poids normal paraît donc être de 3 gr. 20, et la pièce double ou unitaire, la drachme d'argent normale de Tomis, devait peser 6 gr. 40. On sait qu'en Grèce à cette époque l'argent valait environ 120 fois son poids de bronze ; notre hémidrachme de Tomis valait donc 30 chalques de Tomis, et la drachme d'argent en valait par suite 60. Cette pièce valait en même temps 90 chalques macédoniens. Au point de vue attique, la drachme d'argent de Tomis pesait 1 $^1/_2$ drachme attique d'argent ou 9 oboles, et l'hémidrachme 4 $^1/_2$ oboles attiques d'argent. Il est intéressant de remarquer que deux des monnaies d'argent de Callatia décrites par M. Pick

1. On ne connaissait jusqu'à ce jour aucune monnaie d'argent appartenant à la ville de Tomis.

2. Nous devons prévenir le lecteur que l'étude métrologique de la pièce d'argent de Tomis (unique jusqu'ici), n'étant basée que sur un seul document, ne présente encore aucun degré de certitude, et nous ne l'aurions même pas essayée si le poids effectif de notre exemplaire ne se rapprochait pas autant du poids théorique normal de la demi-drachme de Tomis.

(p. 98) ont des poids très voisins de celui de notre pièce d'argent de Tomis (l'exemplaire de Copenhague pèse 3 gr. 12, celui de Londres 2 gr. 83). Il se pourrait donc que les monnaies d'argent de Tomis et de Callatia fussent de la même espèce.

Nous ne connaissons malheureusement qu'un exemplaire incomplet des étalons pondéraux de Callatia; il représente (*Fig. 5*) une tête radiée du Soleil, de face, qui rappelle celle

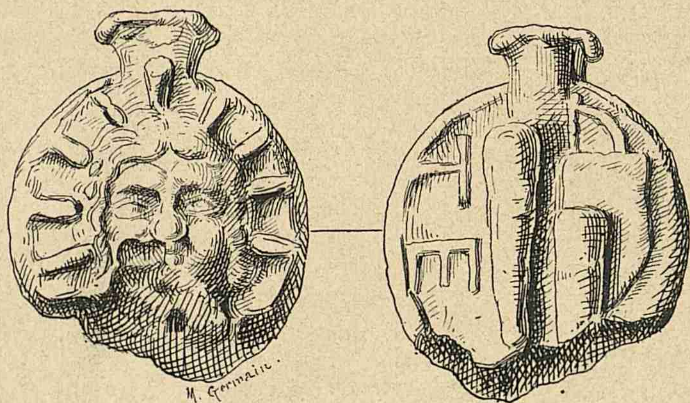


Fig. 5.

figurée sur les monnaies de Rhodes, et au revers la massue et l'arc dans son étui, qui se retrouvent sur les monnaies d'argent de Callatia[1]. La marque TE indique le quart. Le poids est brisé et a perdu plus du quart, peut-être même le tiers de son poids. Comme il pèse encore 110 grammes, quoique mutilé, on peut être certain qu'il n'appartient pas à l'étalon attique. On aurait pu, du reste, le prévoir, car les pièces d'argent de Callatia sont étrangères aussi au système de la drachme attique. Il existe donc de sérieux motifs de croire que l'unité pondérale de Callatia était la même que

1. Ce poids fait partie de notre collection.

celle de Tomis, et que le système monétaire autonome des deux cités était également commun. Parmi les bronzes de Callatia ceux qui portent au droit la tête d'Apollon, et au revers le trépied avec légende ΚΑΛΛΑ ΤΙΑΝΩΝ pourraient être ainsi considérés comme des chalques analogues à ceux de Tomis; leur poids est de 8 et 9 grammes environ, tandis que des monnaies d'un module sensiblement plus petit, qui offrent au droit la tête de Dionysos, et au revers un nom de magistrat dans une couronne de lierre, correspondraient au demi-chalque (leur poids varie entre 5 et 6 grammes). Il convient d'étudier au même point de vue comparatif la numismatique d'Istrus. Nous ne possédons malheureusement pas de monuments pondéraux de cette ville; mais il est probable que cet étalon de pesée n'était pas la mine attique, car les pièces d'argent d'Istrus ne sont pas de poids attique. Ces monnaies sont de plusieurs espèces. Les plus grandes, et aussi les plus communes, paraissent être des drachmes. Elles ne pèsent ordinairement que 5 $^1/_2$ grammes environ, mais les plus anciennes ont des poids beaucoup plus forts. M. Pick cite les suivantes qui pèsent plus de 6 grammes :

7,02 — 6,88 — 6,82 — 6,37 (nº 405); 6,74 — 6,75 (nº 406); 6,65 (nº 407); 6,83 — 6,68 — 6,22 (nº 408); 6,99 — 6,82 — 6,82 (nº 409); 6,70 — 6,28 (nº 411); 6,84 (nº 412); 6,85 — 6,77 — 6,65 (nº 413); 6,56, 6,50 (nº 414); 6,97 — 6,75 — 6,54 (nº 415); 6,39 — 6,38 — 6,35 — 6,07 — 6,02 (nº 416); 6,05 (nº 417).

Le surpoids de ces monnaies archaïques d'Istrus est même si constant et si fort, qu'il semble rattacher ces pièces à une unité pondérale plus lourde encore que la mine de Tomis.

Les pièces d'argent divisionnaires décrites par M. Pick sont de deux sortes : les nºs 443 et suivants jusqu'à 452, au

nombre de 11, pèsent de 1 gr. 05 à 1 gr. 54 ; elles paraissent représenter des quarts d'unité.

Les nos 452 et 453, qui pèsent 0 gr. 37 et 0 gr. 30, seraient des 16es (?).

Entre ces deux divisions, il existe une espèce intermédiaire qui n'est pas décrite par M. Pick, et qui paraît être un huitième. Notre exemplaire pèse 0 gr. 70 (*Fig. 6*).

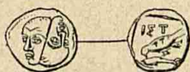


Fig. 6.



Fig. 7.

Le poids de cette petite monnaie d'argent se confond presque avec celui de l'obole attique normale ; mais ce n'est peut-être là qu'une ressemblance fortuite.

Parmi les bronzes autonomes d'Istrus, on en rencontre dont les poids se rapprochent beaucoup de ceux des monnaies de Tomis. Une pièce (*Fig. 7*), qui n'est pas décrite par M. Pick, pèse 6 gr. 30 comme les demi-chalques de Tomis; elle nous offre au droit la tête de Dionysos, et au revers l'aigle sur un dauphin, type ordinaire des monnaies d'Istrus, avec la légende ΙΣΤΡΙΗ, et un nom de magistrat ΗΡΟΔΟ.

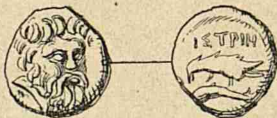


Fig. 8.

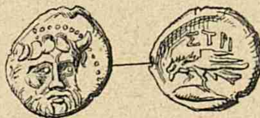


Fig. 9.

Les petites monnaies (*Fig. 8 et 9*) qui pèsent 2 gr. 70 et 2 gr. 45, semblent être des quarts de chalque un peu

légers ; elles portent au droit la tête cornue de l'Ister, et offrent deux types différents. M. Pick en a reproduit un exemplaire d'assez mauvaise conservation (Pl. XI, 26).

Monnaies de bronze divisionnaires.

Nous avons essayé de classer ici par espèces les diverses monnaies divisionnaires de Tomis de la première époque, qui forment le premier groupe. Elles paraissent être de trois sortes : les demi-chalques, les tiers de chalque et les quarts de chalque, dont les poids normaux respectifs étaient 6 gr. 39, 4 gr. 26 et 3 gr. 19. Les poids effectifs de ces monnaies restent en général très au-dessous des poids normaux. Notre classification est loin du reste d'être définitive, et nous ne la donnons qu'à titre d'essai, car nous connaissons les poids d'un nombre trop restreint de pièces de ce genre, pour pouvoir en déterminer le caractère avec certitude.

Demi-chalques. — On doit, il nous semble, considérer comme demi-chalques les monnaies du module 4 environ, qui portent au droit la tête barbue de Zeus, et au revers les protomes de chevaux avec la légende TO et un nom de magistrat (*Pl. IV, 5*) [1]. Notre exemplaire pèse 4 gr. 10.

Lorsque les pièces que nous avons décrites (*Pl. IV, 4*) et qui portent au droit la tête d'Apollon et au revers les protomes sont du module 5, elles représentent toujours des demis. Nos exemplaires pèsent 7 gr. 65 — 6 gr. 35, — 6 gr. 28 et 6 gr.

Mais il en est d'un module sensiblement plus petit, qui sont beaucoup plus légères, et qui représentent peut-être une fraction inférieure à la moitié. Nous possédons cinq monnaies de ce genre ; elles pèsent 4 gr. 68 — 4 gr. 25 — 4 gr. — 3 gr. 75 — 3 gr. 25.

1. M. B. Pick l'a reproduit.

D'après leur dimension et leur poids, on doit aussi ranger parmi les demi-chalques les pièces qui offrent au droit une tête barbue, et au revers un bonnet des Dioscures ou un épi entre deux astres (*Pl. IV, 6, 8 et 17*)[1] ; nos pièces pèsent 4 gr. 75 et 4 gr. 35.

Enfin les monnaies qui portent au droit la tête d'Apollon et au revers un trépied, sont peut-être aussi des demis, quoique leur place ne soit pas très sûre. M. Pick en a figuré deux exemplaires (n° 25 et 26 de sa pl. V), le nôtre (*Pl. IV, 8*) pèse 3 gr. 50, mais il est assez mal conservé ; il porte un nom de magistrat, probablement KPA [2].

Tiers de chalque. — Les plus anciens tiers de chalque paraissent être les monnaies qui portent au droit une tête barbue, et au revers deux astres avec la légende TOMI ; il en existe de deux sortes (*Pl. IV, 9 et 10*). Le n° 10 pèse 3 gr. 90, et les deux exemplaires du type n° 9, 3 gr. 85 et 3 gr.

On doit considérer également comme tiers de chalque les pièces du module 2 $^1/_2$ qui offrent au droit la tête d'Hermès coiffé du pétase, et au revers la légende TOMI, le caducée et un nom de magistrat (*Pl. IV, 11*) [3]. Une de ces monnaies figurée par M. Pick (Pl. VI, 18) porte le nom de ΠΟCE que nous avons déjà rencontré sur une pièce d'argent, et sur un chalque de Tomis.

Nous possédons cinq monnaies de ce genre, qui pèsent :

ΔΗ	3 gr. 30
ΘΕΟΦΙ	2 gr. 60
ΑΠ	3 gr. 05
—	2 gr. 60
—	2 gr. 30

1. Pick, *op. laud.*, Pl. V, fig. 11 et 12.
2. Au-dessous de TO, on pourrait en effet lire KPA, que le dessinateur a laissé de côté.
3. Au-dessous de TO, y a un Δ qui a été omis par le dessinateur. Il faut par conséquent lire ΔΗ.

Quarts de chalque. — M. Pick a figuré (Pl. V, n° 9) une petite monnaie offrant au droit la tête de Zeus, et au revers un épi avec la légende TO et un nom de magistrat. Nous n'en connaissons pas le poids; mais, d'après son module, elle doit représenter un quart de chalque. Notre figure (*Pl. IV, 12*) représente une pièce du même module portant au droit la même tête et, au revers, les protomes avec la légende TO, et ce nom de ΠΟCΕ que nous avons aussi retrouvé d'abord sur l'*hémidrachme* d'argent (*Pl. IV, 4*), puis sur le *chalque* au type des têtes accolées des Dioscures (*Fig. 6*), ensuite sur le *tiers de chalque* au type de la tête d'Hermès, figuré par M. Pick (Pl. X, 18), enfin sur notre *quart de chalque* aux protomes. Notre pièce pèse 2 gr. 05. Nous ne connaissons pas encore l'hémi-chalque de cette série intéressante.

III

MONNAIES DE TOMIS
DE LA DEUXIÈME ÉPOQUE

Nous avons réuni dans ce second groupe toutes les monnaies autonomes (?) de Tomis, d'époque plus récente, comprenant même des pièces postérieures à la conquête romaine, mais antérieures cependant à l'empire [1]. Ces monnaies sont caractérisées par un flan plus large et plus plat; la légende TOMITΩN remplace ordinairement la légende TOMI. Elles paraissent se rapporter à une unité monétaire de bronze, moitié moins pesante que l'ancien chalque de Tomis, comme nous l'établirons tout à l'heure. Nous les

1. Les monnaies de Tomis qui portent au droit la tête du héros éponyme de la ville, ne font pas partie de ce groupe; elles appartiennent à une époque très postérieure, et sont contemporaines des pièces marquées. Ces monnaies ne sont donc pas autonomes.

classerons dès à présent comme monnaies se rattachant à ce chalque unitaire, pesant 6 gr. 40.

Doubles chalques. (Module 6 ; poids normal, 12 gr. 80, poids effectif de 9 à 10 gr.) — Le caractère commun de ces monnaies est de nous offrir toujours au droit la tête de Déméter, voilée et couronnée d'épis. Le revers est tantôt un épi de blé avec sa tige et les feuilles entre deux astres et la légende ΤΟΜΙ (l'exemplaire figuré, *Pl. IV, 13*, pèse 6 gr. 10), tantôt quatre épis (séparés par la légende ΤΟΜΙ-ΤΩΝ) entre deux torches et en bas un nom de magistrat, tantôt enfin les Dioscures galopant à droite avec la légende ΤΟΜΙΤΩΝ, et un nom de magistrat dont le plus commun est ΧΑΙΡΙΩΝΟC. La tête de Déméter sur ces dernières monnaies présente sous le menton la tête dressée d'un serpent. On voit souvent sur ces pièces deux épis en contremarque. Notre exemplaire pèse 7 gr. 85 (*Pl. IV, 14*).

Chalques. — Les monnaies du module 5, pesant environ la moitié des précédentes, doivent être considérées comme des chalques. Les plus intéressantes sont celles qui offrent au droit la tête barbue de Zeus, et au revers un aigle demi-éployé sur un foudre, la légende ΤΟΜΙΤΩΝ, et quelquefois un nom de magistrat. Ces pièces pèsent en général de 4 à 5 grammes, malgré l'écart des poids et les différences d'exécution, ces monnaies doivent être rapprochées des anciens chalques de Tomis à la tête de Zeus et à l'aigle dans une couronne de chêne, dont elles semblent ressusciter les types sur leurs deux faces. L'unité à laquelle se rapportent ces monnaies, est bien plus légère que l'ancienne ; mais leur espèce est la même, et ces pièces nous représentent des *chalques* de réduction.

M. Pick (Pl. VI, fig. 3, 8, 10) a figuré trois de ces chalques. Sur l'un d'eux, l'aigle est placé entre les bonnets des Dioscures, et le nom du magistrat est ΑΘΑΝ, que nous retrouverons tout à l'heure sur des pièces divisionnaires.

Nos exemplaires (*Pl. IV, 15*) pèsent 4 gr. 20, 4 gr. 20 et 4 gr. 10.

Des pièces de même module, mais dont le poids nous est jusqu'ici inconnu, sont figurées par M. Pick (Pl. VI, 1 et 9). Ce sont probablement aussi des chalques. Les unes portent au droit la tête tourrelée de la ville de Tomis, et au revers un autel entre les bonnets des Dioscures, avec la légende ΤΟΜΙΤΩΝ ; les autres le buste d'Apollon avec la lyre devant la poitrine, et au revers les Dioscures à cheval avec la légende ΤΟΜΙΤΩΝ et un nom de magistrat.

Hémi-chalques. — Ces monnaies sont du module n° 3 à 4 et pèsent normalement 3 gr. 20. Elles présentent généralement au droit la tête voilée de Déméter, et portent au revers, les unes deux torches et un épi, la légende ΤΟΜΙ et un nom de magistrat (le plus commun est ΑΘΑΝ, déjà relevé sur les chalques). Les deux pièces de notre collection pèsent 2 gr. 65 et 2 gr. D'autres portent au revers deux épis avec la légende ΤΟΜΙΤΩΝ (*Pl. IV, 16*) et un nom de magistrat (le plus fréquent est ΑΠΟΛΩ, qui se retrouve sur d'autres espèces). Nos exemplaires, au nombre de cinq, pèsent 2 gr. 85 — 2 gr. 75 — 2 gr. 60 — 2 gr. 10 et 2 gr.

Sur quelques-unes de ces pièces, les deux épis sont placés entre les bonnets des Dioscures (Pick, pl. V, 20). Sur d'autres on ne voit qu'un épi entre les deux bonnets (Pick, pl. V, 29. — Notre exemplaire pèse 2 gr. 35. *Pl. V, 1*).

Une espèce un peu différente nous offre un épi avec ses feuilles entre deux astres (*Pl. V, 2*). Cette pièce pèse 2 gr. 15.

M. Pick a figuré (Pl. V, 23 et 27) des monnaies qui paraissent être aussi des hémi-chalques, et qui portent au droit la tête d'Apollon au lieu de Déméter, ainsi qu'un hémi-chalque avec la tête tourelée de la ville et deux étoiles entre les bonnets des Dioscures au revers (Pl. VI, 2).

Tiers de chalque. — La tête d'Hermès qui caractérise le

tiers de chalque sur une partie des pièces de ce genre du premier groupe, semble aussi, sur les monnaies de la deuxième époque, indiquer toujours cette même fraction. La tête d'Hermès sur ces monnaies est tantôt nue, tantôt ailée ou couronnée, et le revers porte ordinairement le caducée. La légende est TOMI ou TOMITΩN avec un nom de magistrat, AΘAN, AΠOΛΩ, etc. (Pick, Pl. VI, 3 et 7. — *Pl. V, 3*). Notre exemplaire pèse 1 gr. 40.

Il existe peut-être des fractions plus petites que le tiers de chalque, appartenant à cette série.

IV

MONNAIES ROMAINES DE TOMIS ANTÉRIEURES AUX PIÈCES MARQUÉES

On ne peut distinguer les monnaies romaines de Tomis antérieures à l'empire, des pièces autonomes de la ville de la dernière époque, elles font donc partie du groupe précédent. Nous avons réuni dans celui-ci toutes celles qui portent des têtes impériales et qui sont antérieures à l'introduction du système des monnaies marquées sous Marc-Aurèle. Ces pièces sont plus épaisses que les autonomes de Tomis, leur module est le n° 5, et leur poids varie de 4 à 5 gr. 1/2.

L'exemplaire figuré (*Pl. V, 4*) appartient à Antonin le Pieux, et pèse 5 gr. 45.

La nature de ces monnaies et leur poids normal ne sauraient être déterminés à l'avance et ressortent de l'étude des monnaies marquées qui leur succédèrent. Nous verrons tout à l'heure que l'unité monétaire du système des pièces marquées n'était pas romaine, et l'on en peut conclure immédiatement que l'unité du système de notre groupe ne pouvait l'être non plus ; car on ne saurait admettre que les habitants

de Tomis, après avoir adopté l'unité romaine, l'aient abandonnée pour reprendre une unité grecque. Il devient donc probable, sinon tout à fait certain, que les monnaies impériales romaines de Tomis, qui précédèrent les pièces marquées, se rattachent à l'ancien système autonome de la cité, dont ils représentent la continuation.

Ces monnaies présentent deux espèces doubles l'une de l'autre (la monnaie de Britannicus, figurée *Pl. V, 5*, appartient au type léger).

V

MONNAIES DE TOMIS APPARTENANT AU SYSTÈME DES PIÈCES MARQUÉES

Les monnaies d'un certain nombre de villes de la Thrace et de la Mésie portent souvent sur leur revers des lettres numérales grecques B, Γ, Δ, E et quelquefois même AC et ΔC. Ces signes sont toujours les mêmes pour un même module, et l'indice est d'autant plus fort que le module est en général plus grand, et le poids plus élevé. Ces lettres sont des marques de valeur, et M. Percy Gardner [1] a depuis longtemps établi le véritable caractère de ces marques. Les pièces marquées d'un même signe ont des poids souvent très différents, et si l'on ne possédait qu'un nombre restreint de ces monnaies, on aurait quelque peine à admettre l'unité du système auquel elles appartiennent ; lorsqu'on étudie au contraire l'ensemble des nombreuses monnaies marquées qui sont arrivées jusqu'à nous, le lien qui les unit devient manifeste. On constate en effet que les différences de poids entre deux monnaies contemporaines, d'une même cité, sont tout aussi grandes que les écarts constatés entre les poids de

1. *Num. Chron.*, 1876, p. 307.

monnaies contemporaines également, mais appartenant à des villes différentes. Nous possédons par exemple deux pièces d'Istrus au type du cavalier, portant au droit les têtes affrontées de Gordien et de Tranquilline, dont la marque E (= 5), est la même : l'une pèse plus de 20 grammes, et l'autre, mieux conservée cependant, 11 grammes seulement.

Une monnaie contemporaine au type de l'Ister couché avec le nom du fleuve (*Fig. 10*), et portant aussi la marque E, ne pèse que 9 grammes.

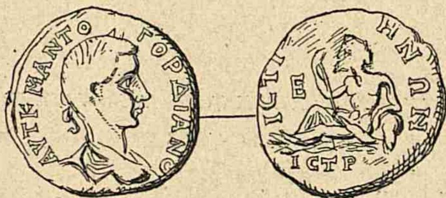


Fig. 10.

On pourrait multiplier les exemples, et l'on doit admettre que ces différences de poids tiennent au mode même de fabrication et de contrôle de ces monnaies.

Ces grands écarts de pesée, pour des pièces marquées du même signe, paraissent s'atténuer beaucoup lorsque l'on a à sa disposition de longues séries de ces monnaies qui présentent alors un grand nombre de poids intermédiaires. Nous possédons plus de deux cents monnaies marquées de Tomis [1], que nous avons pesées, et, malgré les différences, leur étude démontre que depuis l'origine jusqu'à la fin de ce monnayage, l'unité est restée la même [2]. Outre celles de Tomis, nous possédons aussi des monnaies marquées appartenant aux villes de Callatia, Istrus, Dionysopolis, Anchialus, Odessus et Marcianopolis. D'autres cités, comme Nicopolis,

1. Il s'agit ici des monnaies de notre collection seulement.
2. Voir le tableau général à la fin de cette étude.

sans marquer leurs monnaies, ont émis des pièces qui appartiennent manifestement au même système. Il est aussi intéressant de remarquer que certaines villes qui ont participé dès l'origine au système, comme Odessus, n'ont commencé à marquer leurs monnaies que fort tard, et sous l'empereur Gordien. Ces particularités tiennent sans doute à ce que l'*unité* du système était *nouvelle* seulement pour les villes qui ont marqué ces monnaies dès l'origine, tandis que cette unité était antérieurement familière aux autres. Et quant aux villes qui ne marquèrent que tardivement leurs pièces, elles le firent pour des raisons différentes, et probablement pour distinguer des *espèces* monétaires nouvelles : les *quintuples*.

C'est sous l'empereur Marc-Aurèle que l'on a fabriqué les premières monnaies marquées, et l'on n'en connaît pas qui soient antérieures à ce prince.

Les marques que l'on rencontre sur les monnaies de Tomis sont les suivantes :

ↃA ou A/C = 1 ½ (*Pl. V*, *6* et *7*).
B = 2 (*Pl. V*, *8*)[1].
Γ = 3 (*Pl. V*, *9*).
Δ = 4 (*Pl. V*, *12*).
Δ< = 4 ½ (*Pl. V*, *13*).

La marque E (= 5) n'existe pas dans la numismatique de Tomis, tandis qu'elle est fréquente ailleurs. Les marques AC et ΔC sont au contraire spéciales à Tomis. Les pièces de petit module ne portent pas de marque de valeur, et représentent en général l'unité. Mais il en est de beaucoup plus

1. Nous avons figuré (*Pl. V*, *10*) une pièce dont la face est lisse et dont le revers porte en contremarque TOM B. Nous en possédons deux exemplaires. Ces pièces contremarquées sur d'anciennes monnaies usées sont peut-être les dernières sorties de l'atelier de Tomis.

petites et moins pesantes, qui ne peuvent être que des demi-unités[1]. L'unité et la fraction ne portent pas toujours à Tomis l'effigie impériale, et à Callatia cette effigie n'apparaît même que sur les pièces valant plus de trois unités.

Essayons maintenant de retrouver le poids normal de l'unité des pièces marquées. La pesée des monnaies est pour cela d'un très précieux secours; mais elle ne peut nous donner qu'une indication approximative, et que l'on doit *à priori* considérer comme un minimum, car le poids effectif des pièces reste généralement très au-dessous de leur poids normal.

Or, de la pesée de toutes les monnaies marquées que nous possédons, il résulte que la pièce marquée E (= 5) d'Istrus, au type du cavalier, nous fournit pour l'unité le poids effectif maximum, et ce poids excède de très peu 4 grammes.

On en peut déduire que cette unité devait peser normalement au moins 4 grammes, et probablement moins de 5.

Ce premier résultat est très intéressant, car il nous oblige à exclure du champ des possibilités l'hypothèse qui se présente la première à l'esprit, et qui consisterait à retrouver dans l'unité du système des pièces marquées, une monnaie romaine, l'as contemporain de ces premières marques.

Nous savons en effet[2] que l'as du système monétaire de Néron, encore en vigueur sous Marc-Aurèle, pesait 9 scrupules, c'est-à-dire plus de 10 grammes. Ainsi cet as ne saurait s'identifier avec notre unité dont le poids était, nous le savons, inférieur à 5 grammes.

Notre inconnue doit donc être une unité monétaire

1. Nous en avons figuré une (*Pl. V, 11*) qui offre au droit le buste d'Hermès à droite avec la légende CAPAΠ IωNMH et au revers le buste barbu d'Héraclès à gauche, avec la légende TOMITΩN. Nous possédons deux pièces de cette espèce.

2. *Étude sur les monnaies impériales romaines. Rev. num.*, 1898.

grecque, et cette unité ne peut être non plus le chalque macédonien, dont le poids normal de 8 gr. 52 est encore beaucoup trop élevé.

Nous devons remarquer ensuite que la monnaie unitaire des pièces marquées de la Mésie et de la Thrace ne peut être *a priori* qu'une monnaie grecque de bronze, de grande circulation, car on ne pourrait guère comprendre que des villes aussi importantes que Tomis (la métropole du Pont à cette époque) aient pu renoncer de bon gré à leur unité monétaire traditionnelle, pour en adopter une autre. D'autre part, il est certain que l'unité des pièces marquées était nouvelle pour Tomis, puisque, dès l'origine, cette cité a trouvé nécessaire de marquer ces monnaies; ce qu'elle n'avait pas eu besoin de faire antérieurement, parce que les espèces anciennes étaient les fractions usuelles des unités pondérales de la cité. Les nouvelles ne présentaient sans doute pas ce caractère ; mais elles devaient cependant avoir avec les anciennes une relation assez simple pour en rendre l'emploi facile aux habitants, et cette relation, grâce aux marques singulières qui figurent sur les monnaies de Tomis, peut être aisément retrouvée.

Il nous semble très difficile en effet de concevoir l'existence d'une monnaie marquée $1\ ^1/_2$, si l'on ne suppose en même temps que cette valeur singulière nous représente une monnaie ancienne très familière, et probablement l'unité monétaire antérieure elle-même.

En d'autres termes, l'existence de la pièce marquée $1\ ^1/_2$ serait une manifestation de survivance de l'ancienne unité. Cette hypothèse est corroborée par le fait que les pièces marquées ΔC = $4\ ^1/_2$ nous représentent en réalité un multiple simple des monnaies marquées $1\ ^1/_2$.

Ainsi à Tomis, à côté de la série suivante en unités nouvelles :

Pièce non marquée = 1.
Pièce marquée B = 2.
— Γ = 3.
— Δ = 4,

on retrouve les multiples simples de l'ancienne unité (1 $^1/_2$), sous la forme : ϽA = 1.
Γ = 2.
Δ = 3,

et peut-être même (mais cela n'est pas très sûr) dans les monnaies de grand module de Gordien III, le *quadruple* valant six unités nouvelles.

Les nouvelles monnaies devenaient ainsi pour les habitants de Tomis la continuation pour ainsi dire de leur monnayage autonome. Mais, d'autre part, il est tout aussi certain, que l'unité monétaire antérieure de la ville était une fraction simple de l'étalon pondéral autonome de Tomis.

Et s'il en est ainsi, la solution du problème devient facile ; car il ne faut pas oublier que l'unité nouvelle et inconnue, ne peut peser plus de cinq grammes. Par suite, une fois et demie cette unité nouvelle (ou l'unité antérieure) pesait moins de 7 gr. $^1/_2$ et ne saurait par suite s'identifier avec l'ancien chalque de la ville, qui pesait plus de 12 grammes. Il devient au contraire très probable que la moitié de cet ancien chalque (ou le centième pondéral de la mine de Tomis) nous représente bien (sous forme de chalque réduit) l'unité antérieure. Le poids normal de ce chalque réduit est de 6 gr. 40.

Examinons les conséquences de cette donnée. Elle nous fournit tout d'abord, pour la valeur de l'unité des pièces marquées, un poids remarquable de 4 gr. 25. Ce poids est égal à la moitié exacte du chalque macédonien normal de 7 $^1/_2$ scrupules, ce qui rattache immédiatement les

monnaies marquées de Tomis à la numismatique macédonienne d'une part, et de l'autre aux systèmes monétaires romains de toutes les époques, comme nous l'établirons tout à l'heure. Enfin, et c'est là son caractère essentiel, la pièce de bronze de 4 gr. 25 est une drachme attique de bronze. Elle était par suite l'une des monnaies les plus célèbres de l'antiquité, puisque cette drachme se confondait avec la pièce unitaire du système monétaire des Ptolémées. Ainsi l'unité du système des pièces marquées de la Mésie et de la Thrace serait la drachme égyptienne de poids attique. Nous avons eu l'occasion d'exposer plusieurs fois [1] la nature des liens qui rattachent aux systèmes monétaires romains les monnaies régionales ou provinciales de l'empire; mais ce n'est pas sortir de notre sujet, que de la rappeler ici. Pour comprendre les principes de cette organisation, il faut remonter aux origines, et se bien pénétrer des lois qui régissent cette organisation ; ces lois s'appliquent à tous les temps. Ainsi, à l'époque républicaine, avant même les premières émissions de monnaies d'argent dans l'atelier de Rome, nous voyons les Romains frapper dans leurs camps des pièces d'argent qui sont, quoique romaines, de véritables drachmes grecques.

Plus tard, l'atelier urbain lui-même émet, à côté des premiers deniers d'argent, des pièces spéciales, les *Victoriats*, qui présentent un double caractère, et sont de véritables monnaies d'accommodation. Ainsi, loin d'imposer leur numéraire aux pays conquis, comme on le croit très à tort, les Romains s'occupent sans cesse de créer des liens entre les monnaies romaines et les espèces étrangères, et respectent partout l'ordre de choses existant.

1. *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, 2e partie, et *Étude sur les monnaies impériales romaines*.

Sous l'empire, ils procèdent de même et inaugurent la circulation des sesterces de bronze à valeur mixte dont les premiers exemplaires portaient la double marque, romaine ƧII et grecque Δ, dont la signification n'est pas douteuse. Ces monnaies valaient à la fois *deux as et demi* et *quatre chalques* grecs.

Or, à cette époque, l'*as* romain était encore *semi-oncial* ; et le sesterce pesait 34 gr. environ, et valait par suite quatre chalques de 8 gr. 52. L'identification de cette unité de bronze avec le chalque macédonien doit être considérée comme certaine, et le sesterce de bronze romain de cette période était un tétrachalque Macédonien. La numismatique de Tomis après la conquête romaine et antérieurement à Néron se rattache donc à la monnaie romaine, de la même manière que celle des autres provinces de l'empire, par l'intermédiaire du sesterce romain et du chalque macédonien. Le chalque unitaire de Tomis pesait normalement à cette époque exactement 6 gr. 39 et valait par suite les 3/4 du chalque macédonien. *Le sesterce de bronze* romain de quatre chalques macédoniens valait ainsi *5 $^1/_3$ chalques* de Tomis. Cette relation permettait de faciles échanges grâce aux tiers de chalque de Tomis dont nous avons reconnu l'existence à cette époque.

Sous Néron [1] la situation changea en s'améliorant : l'as néronien fut réduit alors à 9 scrupules et le sesterce correspondant pesa 22 $^1/_2$ scrupules, c'est-à-dire exactement *trois* chalques macédoniens ; ce fut le *sesterce trichalque*.

Ce sesterce acquit alors la valeur de *quatre* chalques de Tomis, et les monnaies impériales de Tomis, postérieures à Néron et antérieures au système des pièces marquées, doivent

1. Voir *Notre Étude sur les monnaies impériales romaines*, dans la *Rev. num.*, 1898.

être considérées comme des *quarts* de sesterce, valeur simple qui fait de ces monnaies des véritables pièces divisionnaires romaines. Ce n'est donc pas le besoin de créer un lien plus étroit entre la monnaie d'empire et le numéraire de Tomis, qui a pu déterminer le changement de système puisqu'en fait l'unification existait déjà. Le rapport de l'unité nouvelle des pièces marquées avec le sesterce n'est pas en effet beaucoup plus simple que celui de l'ancienne. Avant la réforme de Marc-Aurèle, le sesterce valait *quatre* chalques de Tomis ; après la réforme, ce même sesterce valait *six* unités nouvelles.

Les pièces marquées Β étaient donc des *tiers* de sesterce ;
celles marquées Γ des *demi*-sesterces ;
celles marquées Δ des $^{2}/_{3}$ de sesterce ;
les pièces marquées ϽA (= $1\,^{1}/_{2}$) étaient des *quarts* de sesterce ;
celles marquées Δ< (= $4\,^{1}/_{2}$) des trois quarts de sesterce.

La valeur de toutes ces monnaies en fonction du sesterce est, on le voit, des plus simples.

Cette situation changea lorsque Caracalla eut abandonné le système monétaire de Néron. Nous démontrerons bientôt que l'*as* correspondant au système monétaire de Caracalla pesait *six scrupules*.

Cet as de six scrupules est mentionné dans plusieurs textes antiques. M. Hultsch[1] cite les suivants :

(278-16) 'Ασσάριον Γ δ''
(235-8) 'Ασσάριον ἔχει < β
(237-18) *idem.*
(255-20) *idem.*
(304-8) Ἓν ἀσσάριον σταθμός γράμματων ἕξ, etc.

Le sesterce de bronze de cette époque (de deux as et demi)

1. Hultsch, *Metrolog. Script. Reliqu.*, I.

pesait ainsi 15 scrupules, c'est-à-dire *deux* chalques macédoniens; ce sesterce valait ainsi *quatre* unités des pièces marquées de Tomis. L'*unité* était par suite un *quart* de sesterce; la pièce marquée B représente un *demi*-sesterce; celle marquée Γ un $^3/_4$ de sesterce; celle marquée Δ un *sesterce* entier. L'abondance des pièces marquées Δ datant de cette époque s'explique ainsi par le fait que ces monnaies équivalaient au sesterce impérial romain contemporain.

Les pièces marquées 1 $^1/_2$ et 4 $^1/_2$ ont par contre des valeurs moins simples que précédemment : $^3/_8$ et $^9/_8$ de sesterce, et leur circulation ne pouvait guère être que locale.

En résumé, l'étalon pondéral de Tomis pesait normalement 639 grammes, et les premières monnaies de cette ville étaient :

Des chalques de bronze unitaires (50e de cette unité pondérale) pesant normalement 12 gr. 78;
des demi-chalques, 6 gr. 39;
des tiers de chalque, 4 gr. 26;
des quarts de chalque, 3 gr. 19.

A côté de ces pièces de bronze circulaient des pièces d'argent dont nous ne connaissons qu'un exemplaire, l'hémidrachme pesant normalement un demi-centième de la mine de Tomis, soit 3 gr. 19. Cette monnaie valait 30 chalques de Tomis.

A l'époque suivante, le système monétaire de Tomis est établi sur le pied d'un chalque unitaire réduit, moitié du précédent. Les monnaies qui en font partie et dont quelques-unes sont probablement déjà romaines, sont les suivantes :

Le double chalque pesant normalement 12 gr. 78;
le chalque — 6 gr. 39;
le demi-chalque — 3 gr. 19;
le tiers de chalque — 2 gr. 13;

Les sesterces romains valaient à cette époque 5 $^1/_3$ chalques de Tomis.

Les monnaies impériales de Tomis antérieures au système des pièces marquées sont des chalques de même espèce que les précédents, dont la valeur romaine à dater de Néron devient tout à fait simple, puisqu'ils nous représentent alors des *quarts* de sesterce.

Enfin les monnaies de Tomis appartenant au système des pièces marquées sont des multiples de la drachme égyptienne de bronze de poids attique, dont la valeur était de 4 gr. 26 [1].

Les pièces de petit module non marquées pèsent donc normalement 4 gr. 26.

La pièce marquée	ϽΑ	devait peser normalement	6 gr. 39 ;
celle marquée	Β	—	8 gr. 52 ;
—	Γ	—	12 gr. 78 ;
—	Δ	—	17 gr. 04 ;
—	Δ<	—	19 gr. 17 ;

Le sesterce romain antérieur à Caracalla valait *six* drachmes de bronze ou unités de Tomis, et le sesterce postérieur à Caracalla *quatre* drachmes de Tomis.

Il nous reste, pour terminer, à dire un mot des monnaies marquées Ε, qui ne se rencontrent pas à Tomis, mais sont nombreuses ailleurs. Elles sont beaucoup moins faciles à expliquer que les autres, car leur valeur romaine ne se présente à aucune époque sous une forme simple.

Les premières monnaies ainsi marquées que nous connaissions datent du règne de Septime Sévère et sont encore contemporaines du sesterce romain néronien qui valait six drachmes de Tomis (égypto-pontiques). La valeur des pièces marquées Ε (= 5) était donc de $^5/_6$ du sesterce.

1. La valeur romaine *normale* de la drachme de bronze de Tomis était de 3 $^3/_4$ scrupules.

Celles de ces monnaies postérieures à la réforme monétaire de Caracalla valaient 1 $^{1}/_{4}$ sesterce.

Ces monnaies étaient des pentédrachmes égyptiennes pesant le 20e de la mine attique. Nous connaissons trop mal aujourd'hui la numismatique provinciale romaine des autres parties de l'empire, pour pouvoir nous rendre compte de la raison d'être de ces monnaies, dont la création est liée sans doute à des convenances de circulation générale qui nous échappent aujourd'hui.

TABLEAU GÉNÉRAL DES VALEURS DES MONNAIES DE TOMIS, EN UNITÉS MACÉDONIENNES ET ROMAINES, AUX DIVERSES ÉPOQUES

I

La drachme d'argent de Tomis pèse 6 gr. 39 = 1 $^{1}/_{2}$ drachme macéd. = 60 chalq. de Tomis = 90 chalq. macéd.

La drachme macédonienne d'Alexandre, 4 gr. 26 = $^{2}/_{3}$ drachme de Tomis = 40 chalq. Tomis = 60 chalq. macéd.

Le chalque lourd de Tomis, 12 gr. 78 = 1 $^{1}/_{2}$ chalq. macéd.

Le chalque macédonien, 8 gr. 52 = $^{2}/_{3}$ chalq. de Tomis.

II

1re partie ; antérieure à la conquête romaine.

Chalque léger de Tomis, 6 gr. 39 = $^{3}/_{4}$ chalq. macédonien.

Chalque macédonien, 8 gr. 52 = 1 $^{1}/_{3}$ chalq. de Tomis.

2e partie ; époque romaine antérieure à l'empire. — Le chalque de Tomis est le même que précédemment.

L'*as* romain de cette époque pesait une demi-once ou *12 scrupules*, et le chalque macédonien 7 $^{1}/_{2}$ scrupules.

Le *sesterce* de bronze *romain* valait *quatre chalques macédoniens* et *5 1/3 chalques de Tomis.*

III

Monnaies impériales romaines de Tomis antérieures à Marc-Aurèle.

Le chalque de Tomis pèse 6 gr. 39.

1re partie ; de César à Néron = as semi-oncial = 12 scrupules.

Le sesterce de bronze romain pèse 30 scrupules = 4 chalques macédoniens.

Le sesterce de bronze = 5 1/3 chalques de Tomis.

2e partie ; de Néron à Marc-Aurèle. — As de neuf scrupules. — Sesterce de 22 1/2 scrupules, valant trois chalques macédoniens.

Le *sesterce de bronze* romain valait *quatre chalques de Tomis.*

IV

La drachme de bronze de Tomis pèse 4 gr. 26 = 3 3/4 scrupules.

1re partie ; de Marc-Aurèle à Caracalla. — As = 9 scrupules. *Sesterce = 3 chalques macédoniens = six drachmes de Tomis.*

2e partie ; de Caracalla à Philippe. — As = six scrupules. *Sesterce* = 15 scrupules = *deux chalques* macédoniens.

Sesterce de bronze romain = *quatre drachmes* de bronze de *Tomis.*

M. C. Soutzo.

TABLEAU DES POIDS DES MONNAIES DE TOMIS DE NOTRE COLLECTION APPARTENANT AU SYSTÈME DES PIÈCES MARQUÉES

			Marc-Aurèle.
1 p.	Sans indice		9,60.
2 p.		B	7 — 6,55.
			Lucille.
2 p.	Sans indice		4,90 — 4,45.
			Commode.
3 p.		B	5,60 — 5 — 4,80 — 4,60.
1 p.		Γ	7,30.
1 p.		Δ	10,70.
			Crispine.
2 p.	Sans indice		7,25 — 5,10.
			Pertinax.
1 p.		Δ	9,50.
			Septime-Sévère.
1 p.		B	5,65.
5 p.		Δ	12 — 11,80 — 11,20 — 9,65 — 9,60.
1 p.		Δ	11,20.
			Julia Domna.
2 p.	Sans indice		4,15 — 3,45.
3 p.		Γ	8,40 — 8,05 — 6,60.
			Caracalla.
4 p.		B	6,20 — 4,80 — 4,50 — 4,30.
19 p.		Δ	15,80 — 13,40 — 12,80 — 12,20 — 11 — 10,60 — 10,60 — 10,58 — 10,40 — 10,30 — 10,25 — 10,25 — 10 — 10 — 9,80 — 9,80 — 9,70 — 9,50 — 9,40.
			Plautille.
1 p.	Sans indice		3,15.
4 p.		Δ	10,80 — 10,40 — 10,20 — 10,10.

Géta.

9 p.	Sans indice		3,55 — 3,40 — 3,25 — 3, 35 — 3 – 2,95 2,75 — 2,50 — 2,25.
6 p.		B	5,55 — 5,45 — 5,45 — 5,35 — 5,10 — 4,65.
20 p.		Δ	12,90 — 12,60 — 12,20 — 11,40 — 11,15 — 11,30 — 10,80 — 10,55 — 10,35 — 10,30 — 10,20 — 10,20 — 10,15 — 10 9,80 — 9,80 — 9,70 — 9,50 — 9 — 8,60.

Élagabale.

1 p.	Sans indice		3,05.
1 p.		B	5,30.
3 p.		Γ	9,20 — 7 — 6,25.
18 p.		Δ	12,75 — 12,40 — 12 — 11,70 — 11,20 — 11,20 — 10,60 — 10,40 — 10,40 — 10,55 — 10,20 — 9,90 — 9,80 — 9,70 9,60 — 10 — 8,70 — 8,60.

Julia Cornelia Paula.

1 p.	Sans indice		4,25.
1 p.		Γ	8,15.
2 p.		Δ	10,70 — 9,55.

Aquil. Severa et Élagabale.

1 p.	Sans indice		2,70.

Alexandre Sévère.

1 p.	Sans indice		2,35.
3 p.		B	6,15 — 6 — 5,50.
28 p.		Δ	14,30 — 13,25 — 13,10 — 13,10 — 11,90 11,75 — 11,50 — 11,40 — 11,20 — 11,10 — 11,10 — 11,10 — 11 — 10,80 10,50 — 10,70 — 10,50 — 10,30 — 10,20 — 10,20 — 10,10 — 10,10 — 9,40 — 9,20 — 9,60 — 8,75 — 8,60 — 8,10.

Julia Mammée.

1 p.		Γ	8,50.

Maximin.

1 p.	B	5.
2 p.	Γ	8,80 7,65.
25 p.	Δ	13,75 — 13,20 — 12,90 — 12,60 — 12,20 — 12,20 — 12,20 — 11,80 — 11,60 — 11,49 — 11,20 — 11,10 — 10,90 — 10,40 — 9,90 — 9,60 — 9,60 — 9,50 9,30 — 9,20 — 9,20 — 9,10 — 9 — 8,80 — 8,20.

Gordien.

1 p.	B	5,80.
1 p.	Γ	9,35.
33 p.	Δ	14,70 — 13,95 — 13,65 — 13,25 — 12,90 — 12,70 — 12,55 — 12,40 — 12,35 — 12,30 — 11,90 — 11,80 — 11,80 — 11,70 — 11,60 — 11,60 — 11,30 — 11,20 — 11,10 — 11,10 — 11 — 11 — 10,90 — 10,50 — 10,50 — 10,20 — 10 — 9,90 — 9,80 — 9,80 — 9,40 — 8,90.
2 médaillons		25 — 20.

Gordien III et Tranquilline.

3 p.	Δ	13,50 — 12,55 — 12,40.

Tranquilline.

3 p.	Γ	9,60 — 8,70 — 8,60.

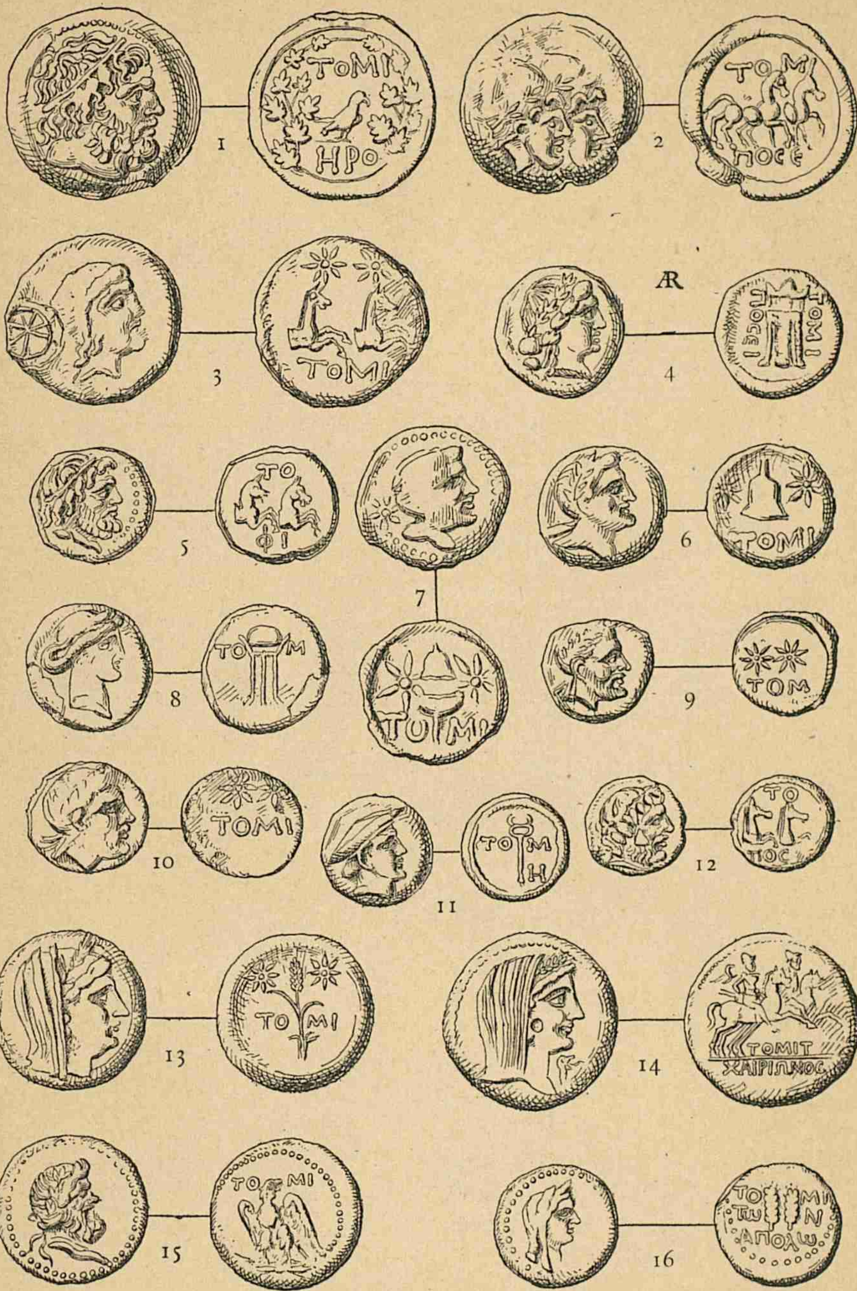
Philippe père.

3 p.	Δ	11,20 — 10,25 — 9,35.

Philippe jeune.

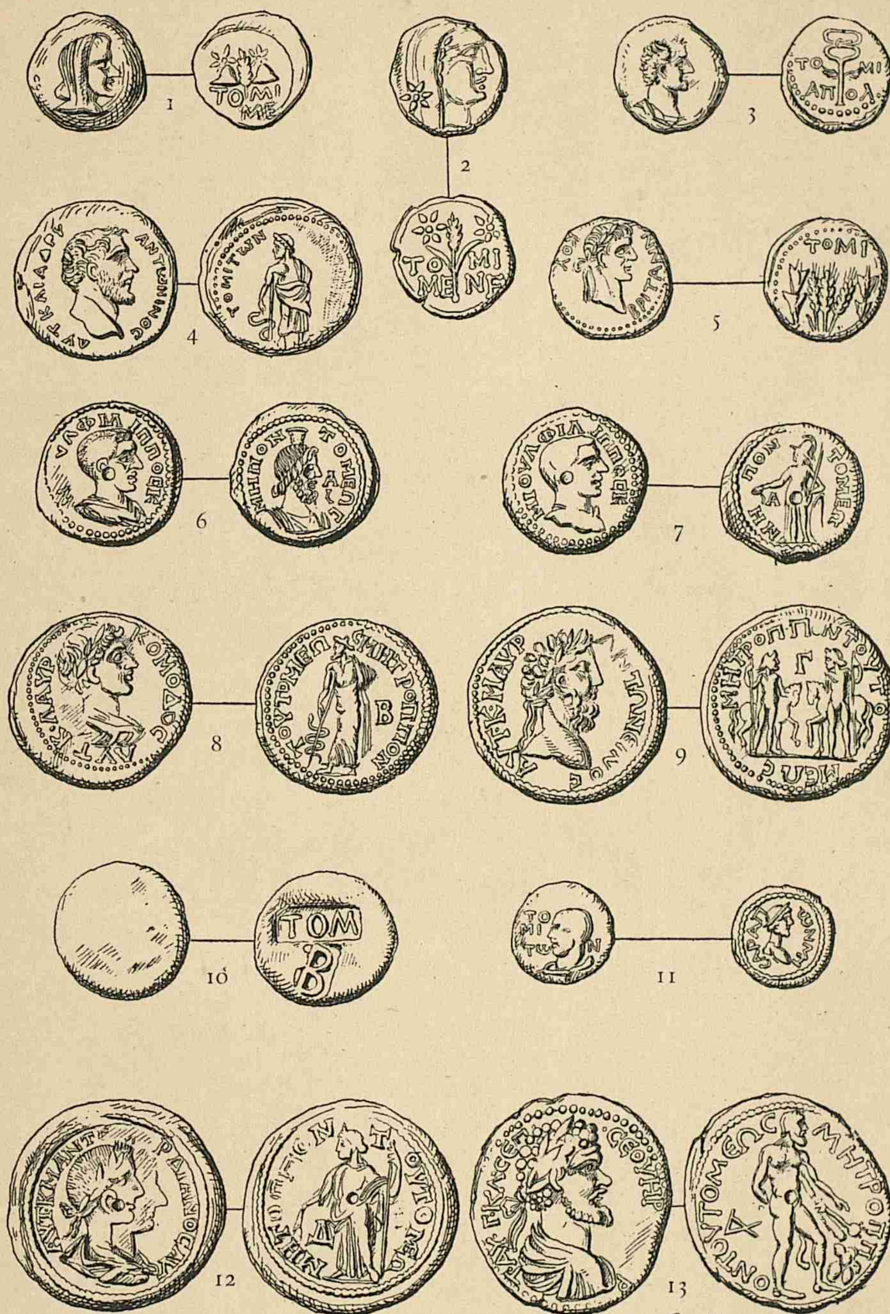
1 p.	A	3,90.
	Ͻ	
1 p.	ϽA	4,35.
1 p.	ꓶ	5,50.
1 p.	Δ	9,60.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



Marcellin Germain del.

MONNAIES DE TOMIS



Marcellin Germain. del.

MONNAIES DE TOMIS